

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS

Amendements réunis

au rapport [21.003 com2, Transports publics gratuits](#)

Projet de décret de la commission Transports publics	Amendements déposés après les travaux de commission		
Article premier Un crédit d'engagement d'un montant total de 14,5 millions de francs est accordé au Conseil d'État pour assurer la mise en œuvre du projet pilote prévu pour une durée de deux années scolaires relatif au subventionnement des transports publics pour les jeunes de moins de 25 ans, à hauteur de 69% pour les abonnements 5 zones (coût résiduel « 1 franc par jour ») et de 66% pour les autres abonnements.	Amendement du groupe libéral-radical – Le Centre, déposé le 20 mars 2026 à 12h26 Article premier Un crédit d'engagement d'un montant total de 14,5 millions de francs est accordé au Conseil d'État pour assurer la mise en œuvre du projet pilote prévu pour une durée de deux années scolaires relatif au subventionnement des transports publics pour les jeunes de moins de 25 ans, à hauteur de 60% pour les abonnements 5 zones (suppression de : (coût résiduel « 1 franc par jour »)) et de 60% pour les autres abonnements. Suite inchangée. Première signataire : Manon Freitag. Autres signataires : Alexis Maire et Gregory Huguelet-Meystre. Amendement retiré par ses auteur-e-s en plénum le 24 mars 2026.	Amendement du groupe libéral-radical – Le Centre, déposé le 20 mars 2026 à 12h26 Article premier Un crédit d'engagement d'un montant total de 14,5 millions de francs est accordé au Conseil d'État pour assurer la mise en œuvre du projet pilote prévu pour une durée de deux années scolaires relatif au subventionnement des transports publics pour les jeunes de moins de 25 ans, à hauteur de 60% pour les abonnements 5 zones (suppression de : (coût résiduel « 1 franc par jour »)) et de 60% pour les autres abonnements. Suite inchangée. Première signataire : Manon Freitag. Autres signataires : Alexis Maire et Gregory Huguelet-Meystre. Amendement retiré par ses auteur-e-s en plénum le 24 mars 2026.	Amendement de la commission Transports publics, déposé le 24 mars 2026 à 8h16 Article premier Un crédit d'engagement d'un montant total de 14,5 millions de francs est accordé au Conseil d'État pour assurer la mise en œuvre du projet pilote prévu pour une durée de deux années scolaires relatif au subventionnement des transports publics pour les jeunes de moins de 25 ans, à hauteur de 66% pour tous les abonnements (suppression de : 5 zones (coût résiduel « 1 franc par jour »)) et de 66% pour les autres abonnements. <i>Suite inchangée.</i> Premier signataire : Romain Dubois, président de la commission. Amendement accepté non combattu par le Grand Conseil